



Programme de Coordination Locale pour L'Enfance (CLE)

2021-2026



TABLE DES MATIERES

1/ PARTIE GENERALE	2
INTRODUCTION	2
CONTEXTE ATL (ACCUEIL TEMPS LIBRE).....	2
CONTEXTE PROGRAMME CLE (<i>COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE</i>)	3
CONTEXTE ÉLABORATION PROGRAMME CLE 2021-2026.....	4
VILLE DE TUBIZE ET ATL	5
OPERATEURS ACCUEIL TEMPS LIBRE	6
OPERATEURS PARTENAIRES DU PROGRAMME CLE	6
IDENTIFICATION DES OPERATEURS ATL.....	6
SYNTHESE DES BESOINS	9
EVALUATION APRES 4 ANS DU PROGRAMME CLE 2016-2021.....	9
DIAGNOSTIC GLOBAL	11
ENCODAGE PLATEFORME OEJAJ.....	14
OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PROGRAMME CLE	15
MODALITES DE COLLABORATION	17
COLLABORATION AVEC LES SERVICES ADMINISTRATIFS.....	17
COLLABORATION ENTRE OPERATEURS.....	17
MODALITES D'INFORMATION AUX USAGERS POTENTIELS	18
MODALITES DE REPARTITION DES MOYENS FINANCIERS	19
2/ DEMANDE D'AGREMENT OPERATEURS	21
CRITERES D'AGREMENT	21
CONTENU DU DOSSIER D'AGREMENT	21
ANNEXES	21

1/ PARTIE GENERALE

INTRODUCTION

CONTEXTE ATL (ACCUEIL TEMPS LIBRE)

ATL : entre le temps familial et le temps scolaire, cette appellation ATL définit le troisième milieu de vie des enfants de 2,5 à 12 ans et des jeunes jusqu'à 18 ans à savoir le **temps d'accueil durant leur temps libre**.

Le secteur de l'ATL est régi par **3 décrets**, arrêtés par le Gouvernement de la Communauté française, dont l'ONE est chargée de la mise en œuvre :

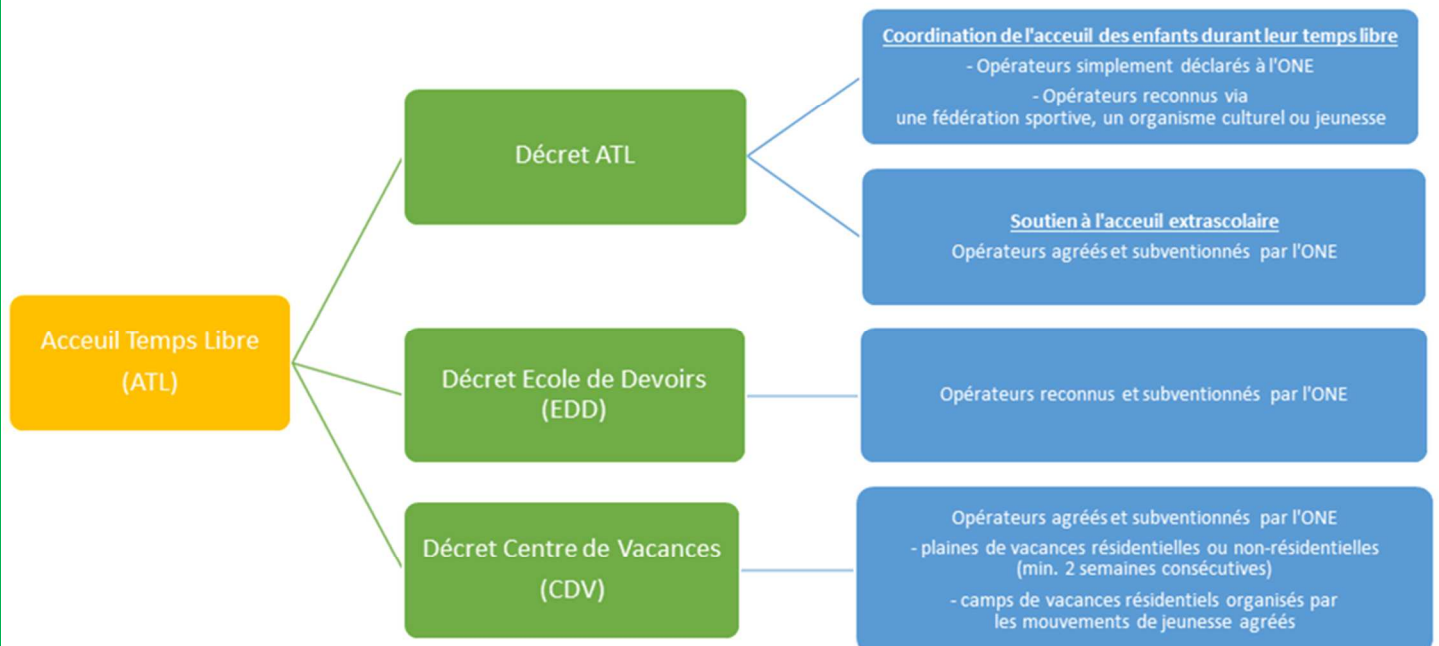
Décret Accueil Temps Libre (ATL)

Décret Ecole De Devoirs (EDD)

Décret Centre De Vacances (CDV)

En signant une convention avec l'ONE, la Ville s'engage dans le processus de coordination ATL, par le biais de sa Commission Communale de l'Accueil (CCA) et de sa coordinatrice ATL.

Opérateur d'accueil = toute personne, ou association, qui accueille des enfants durant leur temps libre, en dehors du cadre familial et de manière régulière, est appelé opérateur d'accueil.



CONTEXTE PROGRAMME CLE (COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE)

DECRET ATL

Décret du 3 juillet 2003, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

Il comprend 2 volets distincts :

1. Coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre

- ✓ Concerne les enfants de 2,5 à 12 ans, fréquentant l'enseignement fondamental, ou plus selon certaines activités
- ✓ Les périodes concernées sont :
 - le temps avant et après l'école (le temps de midi n'est pas concerné)
 - le mercredi après-midi
 - le week-end
 - les congés scolaires
- ✓ Comprend les activités autonomes encadrées, multidimensionnelles, éducatives, culturelles et sportives

2. Soutien de l'accueil extrascolaire

- ✓ Il vise uniquement les temps avant et après l'école
- ✓ Un soutien financier, pour la période qui suit la fin des cours jusque 17h30, est accordé aux opérateurs qui le demandent et qui remplissent les conditions d'agrément

OBJECTIFS DU DECRET ATL

- ✓ **L'épanouissement global de l'enfant** par l'organisation d'activités de développement, adaptées à ses capacités et à son rythme
- ✓ **La cohésion sociale** par la rencontre de publics différents en un même lieu
- ✓ **La facilitation et la consolidation de la vie familiale**, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle
- ✓ **La qualité de l'accueil de l'enfant**

PROGRAMME CLE

Art. 12. Le programme CLE est un programme de coordination locale pour l'enfance relatif à une zone géographique déterminée, concerté au niveau local, ayant reçu un agrément, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et, s'il échet, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent tout ou partie des besoins révélés par l'état des lieux. La zone géographique, visée à l'alinéa 1er, couvre au maximum le territoire de la commune, sans préjudice de l'article 40.

Le programme CLE est une feuille de route établie pour **5 années**, qui **fixe des objectifs prioritaires** qui sont ensuite déclinés en Plans d'Actions Annuels (PAA) par la Commission Communale de l'Accueil (CCA).

Le programme CLE est élaboré sur base d'un **état des lieux** (recensement des opérateurs, enquêtes auprès des publics concernés) du paysage de l'ATL dans la Ville, d'une **analyse des besoins** et d'un **diagnostic global**.

Il permet de développer des initiatives existantes, de créer de nouvelles initiatives, de tisser des liens et/ou de développer des partenariats, de soutenir les opérateurs agréés et d'informer l'ONE sur la situation de terrain.

CONTEXTE ÉLABORATION PROGRAMME CLE 2021-2026

A Tubize, il n'y a pas de service administratif spécifique qui gère la matière ATL.

C'est la coordinatrice ATL, engagée à mi-temps, qui s'occupe du secrétariat de la CCA, de la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du programme CLE, l'accompagnement des opérateurs d'accueil et la coordination des projets sur le terrain. Elle est également la personne ressource au niveau de l'information pour les familles et les opérateurs et la personne relais entre les autorités de la Ville et l'ONE.

Après plus de 16 années en tant que coordinatrice ATL pour la Ville de Tubize, Catherine HARNIE a cédé sa place à Valérie DELBAUVE, entrée en fonction en janvier 2019.

Suite aux élections communales, un renouvellement de la CCA a eu lieu en mai 2019.

Il y a donc eu dans le même temps une nouvelle coordinatrice ATL, un nouveau président (Mourad ABDELALI) ainsi que des nouveaux membres de la CCA. Il a donc fallu plusieurs mois d'adaptation, vu le manque d'expérience de cette nouvelle équipe, afin de maîtriser cette matière ATL.

Avec motivation, tout a cependant été mis en œuvre afin de mener aux mieux la poursuite des objectifs prioritaires inscrits dans le programme CLE 2016-2021.

Le travail préparatoire à l'élaboration du nouveau programme CLE (état des lieux et analyse des besoins) aurait dû débuter en mars 2020, soit un an avant le terme du programme CLE 2016-2021. La pandémie liée au virus COVID-19, qui a commencé à ce moment-là, ainsi que l'incapacité médicale de la coordinatrice ATL d'avril à décembre 2020, ont eu pour conséquence un retard de plusieurs mois. Vu ce contexte de crise, l'ONE a fait preuve de compréhension et accepté un report de délai pour la remise du programme CLE à la Commission d'agrément (octobre 2021 au lieu de février 2021).

Le travail d'état des lieux et d'analyse des besoins s'est donc effectué entre début janvier 2021 et fin mai 2021, toujours en période de pandémie. Cela a malheureusement empêché la coordinatrice ATL de se rendre sur le terrain afin d'aller à la rencontre des opérateurs d'accueil et des différents publics concernés (écoles, milieux d'accueil extrascolaires, enfants et leurs parents, l'associatif et les personnes impliquées dans le secteur ATL). Les échanges se sont faits exclusivement via le net.

VILLE DE TUBIZE ET ATL

La Ville de Tubize, d'une superficie de 37,90 km², se situe à l'Ouest la Province du Brabant wallon et englobe 3 villages : Clabecq, Oisquercq et Saintes.

Au 1^{er} janvier 2020* :

- ✓ Sa population totale était de 26.658 habitants
- ✓ 3.417 enfants de 3 à 12 ans résidaient à Tubize
- ✓ 2.765 enfants de 3 à 12 ans étaient scolarisés dans l'enseignement fondamental

** Suite à la crise sanitaire, certains parents n'ont plus mis leur(s) enfant(s) à l'école régulièrement ce qui a faussé les chiffres de population scolaire pour l'année 2020-2021.*

Il a donc été décidé de prendre comme références les chiffres d'inscriptions relevés par les écoles fondamentales au 1^{er} janvier 2020, et pour la cohérence le nombre d'habitants et le nombre d'enfants, entre 3 ans et 12 ans, résidant sur le territoire tubizien à la même date.

Tubize compte **3 réseaux d'enseignement fondamental** (maternel & primaire) sur son territoire :

- ✓ **Réseau communal :**
 - école Cheval Bayard / Clabecq (2 implantations)
 - école des Loû / Oisquercq
 - école Arc-en-Ciel / Saintes
- ✓ **Réseau libre (catholique) :**
 - école St Joseph / Tubize
 - école Aux 2 Tilleuls / Tubize
 - école des Sacré-Cœurs / Saintes
- ✓ **Réseau Fédération Wallonie-Bruxelles :**
 - école Francisco Ferrer (3 implantations)
 - école Renard (2 implantations)

Dans tous les réseaux, l'accueil extrascolaire est organisé au sein même des bâtiments scolaires et confié à des opérateurs externes :

- ✓ **ISBW** pour le réseau communal et le réseau libre
- ✓ **CEDEF** pour le réseau Fédération Wallonie-Bruxelles

En termes d'infrastructures accessibles aux enfants et aux jeunes, la Ville dispose de :

- ✓ Une académie de musique, arts de la parole et danse (Tubize)
- ✓ Un centre culturel (Tubize)
- ✓ Deux bibliothèques (Tubize et Clabecq)
- ✓ Une Maison des Jeunes (Tubize)
- ✓ De nombreuses installations sportives (hall et salles omnisports, stade et terrains de football + mini-foot, terrains de tennis + terrains de padel en projet, un étang de pêche)

En accès libre :

- ✓ Un parcours « santé » (Tubize)
- ✓ Un skatepark extérieur en cours de rénovation (Saintes)
- ✓ Une agora de foot (Tubize) + des agoras de street basket en projet dans les quartiers
- ✓ Plusieurs plaines et aires de jeux pour les plus petits (2,5 - 6 ans) réparties sur le territoire

Au niveau de l'accès, Tubize et ses villages est desservie par un réseau de bus TEC et possède une gare en centre-ville.

OPERATEURS ACCUEIL TEMPS LIBRE

OPERATEURS PARTENAIRES DU PROGRAMME CLE

Les **3 opérateurs partenaires du programme CLE** sont les 2 opérateurs d'Accueil Extrascolaire et l'Ecole De Devoirs agréés par l'ONE, à savoir :

- ✓ **ISBW** (Intercommunale Sociale du Brabant wallon)
- ✓ **CEDEF** (CEntre pour le Développement de l'Enfant et de sa Famille)
- ✓ **La Fabrique de Soi** / Antenne du Centre d'Action Laïque du Brabant wallon

De par leurs missions, imposées par le décret dont ils dépendent, ils participent à atteindre les objectifs du programme CLE dans une perspective d'amélioration de l'offre aux familles et de la qualité de l'accueil.

IDENTIFICATION DES OPERATEURS ATL

Le programme CLE répertorie également l'ensemble des opérateurs ATL qui organisent des activités pour les enfants (2,5 à 12 ans) et les jeunes (jusqu'à 18 ans) durant leur temps libre.

Ce recensement fait partie de la phase d'état des lieux.

Son but est d'offrir la vision la plus exhaustive possible de l'ensemble des activités proposées, ce qui permet une connaissance de la situation avec ses points forts, ses points à améliorer ou à créer.

1. Les opérateurs qui dépendent d'un des décrets dont l'ONE est chargé de la mise en œuvre :

Les accueils extrascolaires agréés et subventionnés par l'ONE (décret ATL)

Ces structures organisent également des plaines de vacances au sein des écoles.

- ✓ ISBW
- ✓ CEDEF

Les écoles de devoirs reconnues et subventionnées par l'ONE (décret EDD)

La Fabrique de Soi / Antenne du Centre d'Action Laïque du Brabant wallon (Tubize)

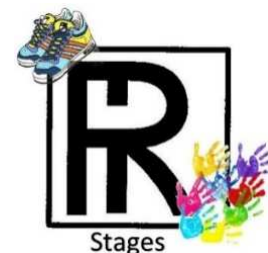
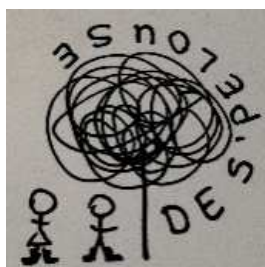
Les centres de vacances reconnus et subsidiés par l'ONE (décret CDV)

- ✓ Les Scouts / au niveau des camps (Tubize & Saintes)
- ✓ La Maison Surprise / Femmes Prévoyantes Socialistes du Brabant wallon (Clabecq)

Les opérateurs uniquement déclarés auprès de l'ONE (décret ATL) *

Contrairement aux opérateurs agréés ou reconnus par l'ONE, les opérateurs déclarés ne bénéficient d'aucune reconnaissance, d'aucun accompagnement, ni d'aucun subside de l'ONE. La déclaration d'accueil qu'ils doivent obligatoirement compléter est un acte administratif qui permet uniquement à l'ONE d'identifier leur(s) activité(s) en vue de la délivrance de l'attestation de déductibilité fiscale aux parents.

Ces opérateurs organisent principalement des stages multidimensionnels (sports, activités artistiques, ateliers culinaires, découverte nature...) durant les vacances scolaires :



* « Nul étranger au milieu familial de vie de l'enfant ne peut organiser l'accueil d'enfants de moins de douze ans de manière régulière sans le déclarer préalablement à l'Office et sans se conformer au code de qualité de l'accueil arrêté par le Gouvernement après avis de l'Office ». (Article 6 §1^{er} du Décret du 17 juillet 2002 portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance).

2. Les opérateurs qui dépendent d'autres réglementations que celles de l'ONE, comme les structures de type sportif (fédérations), culturel ou dépendant du secteur jeunesse :

Secteur culturel

- ✓ Académie François Daneels / musique - arts de la parole - danse (Tubize)
- ✓ Centre Culturel (Tubize)
- ✓ Bibliothèques (Tubize & Clabecq)
- ✓ Espace Marionnettes (Saintes)

Secteur jeunesse

- ✓ Les Scouts (1 section à Tubize & 1 section à Saintes)
- ✓ Maison des Jeunes ANTISTATIC (Tubize)
- ✓ AMO PLAN J (Tubize)

Secteur sportif

31 clubs de sport organisent des cours à destination des enfants et des jeunes.

- | | |
|---|-----------------------|
| ✓ ACADANSE | Danse |
| ✓ BE&MS ACTIVITY | Football |
| ✓ BREAK BENDER | Danse |
| ✓ CLUB TENNIS DE TABLE TUBIZE | Tennis de table |
| ✓ FOUNDATION GET IT | Football |
| ✓ FURUMATA MASUMOTO DOJO TUBIZE | Karaté |
| ✓ GYM CLUB ATHENA | Gymnastique |
| ✓ HANDBALL SPORTING CLUB TUBIZE | Handball |
| ✓ JOGGING ENTITE TUBIZIENNE | Course à pied |
| ✓ KID ACTIVITY | Football en salle |
| ✓ KINELINE | Natation |
| ✓ KUNG FU CHANG TUBIZE | Kung Fu (Art martial) |
| ✓ LA VAILLANTE | Gymnastique |
| ✓ LE VOLANT SANG ET OR | Badminton |
| ✓ LES FLECHES UNIES | Tir à l'arc |
| ✓ LYLIDANCE | Danse |
| ✓ MFC FUTSAL ACADEMY | Football en salle |
| ✓ NEW STUDIO JAM | Danse |
| ✓ OLYMPIC CLABECQ | Football |
| ✓ OSMOSE STUDIO | Danse |
| ✓ PONY COMPANY 2 RENES | Equitation |
| ✓ ROYAL BASKET TUBIZE | Basket |
| ✓ Royal Judo Club LE SAULE KAKEMONO | Judo |
| ✓ ROYAL PECHEURS REUNIS / L'AS DE PECHE | Pêche |
| ✓ ROYALE ALLIANCE SPORTIVE SAINTOISE | Football |
| ✓ ROYALE PALETTE D'ACIER | Tennis de table |
| ✓ ROYALE UNION TUBIZE-BRAINE | Football |
| ✓ SHAOLIN SANDA BELGIUM | Sanda (Art martial) |
| ✓ TENNIS CLUB TUBIZE | Tennis |
| ✓ TUBIZE RUN | Course à pied |
| ✓ VOLLEY CLUB TUBIZE | Volleyball |

SYNTHESE DES BESOINS

EVALUATION APRES 4 ANS DU PROGRAMME CLE 2016-2021

Selon un canevas établi, le décret ATL prévoit une évaluation intermédiaire 4 ans après le début de la mise en œuvre du programme CLE. Lors de la phase d'état des lieux, ce travail sert également de base à l'élaboration du programme CLE suivant.

Cette évaluation avait révélé des soucis au niveau structurel :

- ✓ Difficulté de composer la CAA et d'intéresser les gens à y participer
- ✓ Charge administrative très lourde pour la coordinatrice ATL (mi-temps), trop peu de temps pour aller sur le terrain
- ✓ Difficulté d'obtention de subsides (ex : suppression subside PBW à partir de 2021)
- ✓ Impact budgétaire élevé de la convention avec l'ISBW d'où limitation du budget pour les projets et la mise en œuvre des PAA.

Elle était cependant globalement positive au niveau des besoins des enfants, parents et opérateurs.

ENQUÊTE AUPRÈS DES UTILISATEURS ET OPÉRATEURS DE L'ATL

En plus du recensement de l'offre, il est important de s'intéresser aux besoins des enfants, des parents et des opérateurs d'accueil. L'idée est donc de faire un sondage auprès d'un maximum de ces personnes en vue d'identifier les besoins, manques, difficultés, rencontrés à Tubize.

Dans cette optique, les membres de la CCA ont élaboré quatre formulaires d'enquêtes différents (enfants, ados, parents, professionnels) sous forme de Microsoft Forms, sur base des thématiques susceptibles de poser soucis en matière d'accueil temps libre.

Ces enquêtes ont été mises en ligne du 18 mars au 30 avril 2021.

Elles ont été diffusées via les écoles, les opérateurs d'accueil extrascolaires, différents partenaires et membres de la CCA. A la demande, certains formulaires ont été imprimés et la coordinatrice ATL les a ensuite encodés dans les formulaires en ligne afin de faciliter le travail de synthèse.

- ✓ Enquête 2,5 - 12 ans : 99 réponses (dont 41 en version papier)
- ✓ Enquête 13 - 18 ans : 20 réponses (dont 4 en version papier)
- ✓ Enquête parents : 81 réponses (dont 3 en version papier)
- ✓ Enquête opérateurs : 35 réponses

Vu la situation particulière liée à la crise sanitaire, le taux de réponse ont été relativement faibles malgré les relances, mais suffisamment qualitatifs pour une analyse des besoins exprimés par les différents publics interrogés.

ANALYSE DES BESOINS

Voici, en résumé, les réflexions et conclusions tirées des résultats des enquêtes.

A noter que seuls les éléments à améliorer ou à créer, base du travail pour le choix des objectifs prioritaires du programme CLE, ont été repris ici et seuls les pourcentages atteignant le quart des répondants ont été pris en compte.

Les 2,5 - 12 ans

Les activités

L'accueil extrascolaire, les clubs de sport et les stages de vacances sont les 3 activités les plus fréquentées par cette tranche d'âge.

Les avis

Pour tous les types d'accueils, le pourcentage des réponses « j'aime bien » et « super » est bien supérieur aux réponses « je n'aime pas » et « bof ».

Les enfants sont globalement satisfaits des activités auxquelles ils participent.

Manque principal relevé : activité piscine.

A améliorer : les locaux intérieurs et espaces extérieurs, le matériel/jeux mis à disposition.

Les 13 - 18 ans

Les activités

La majorité des répondants de cette catégorie d'âge ont rempli cette enquête via La Fabrique de Soi, la participation à cette activité est donc surreprésentée.

En second lieu viennent les clubs de sport et en troisième lieu les activités artistiques/culturelles.

Les avis

Les avis ne concernent pratiquement que La Fabrique de Soi et sont extrêmement positifs !

En commentaires libres, on peut lire à plusieurs reprises une inquiétude par rapport à la fermeture de cette école de devoirs, séquelles de la fermeture durant le confinement dû au Covid ? Cela semble avoir laissé des traces mais ne correspond nullement aux perspectives de cette école de devoirs déconfinée depuis mai 2020.

Les parents

Synthèse des points à **améliorer** relevés par les parents :

- ✓ Informations sur les activités
- ✓ Accueil week-end, jour férié, grève...
- ✓ Locaux intérieurs et espaces extérieurs (souhait espace vert)
- ✓ Offre au niveau : EDD / activités 2,5 - 5 ans / activités ados
- ✓ Encadrement : nombre d'accueillants par enfants, qualification du personnel
- ✓ Coûts des activités sportives et des stages de vacances trop élevés
- ✓ Accueil des enfants à besoins spécifiques
- ✓ Activités sportives, culturelles, artistiques à l'extrascolaire
- ✓ Offre d'activités dans les villages

Les opérateurs

A noter que la majorité des réponses proviennent du personnel de l'extrascolaire et des plaines de l'ISBW ou du CEDEF. Les réponses aux différentes questions concernaient donc exclusivement ce secteur.

Synthèse des points à **améliorer** relevés essentiellement pour l'accueil extrascolaire et les plaines :

- ✓ Locaux intérieurs et espaces extérieurs (souhait espace vert)
+ soucis liés aux locaux non appropriés et/ou à partager avec le corps enseignant.
- ✓ Matériel : intérêt pédagogique, coût, rangement
- ✓ Formations continues : difficulté pour se faire remplacer, trop éloigné géographiquement
- ✓ Recrutement et remplacement (turn over important)
- ✓ Liens entre opérateurs
- ✓ Accueil des enfants à besoins spécifiques

DIAGNOSTIC GLOBAL

Ce diagnostic s'appuie à la fois sur le travail d'état des lieux, sur l'analyse des enquêtes, sur les travaux de la CCA et sur la connaissance du terrain de la coordinatrice ATL.

FORCES

- 2 opérateurs d'accueil extrasco agréés et subsidiés par l'ONE
- 1 Ecole De Devoirs agréée et subsidiée par l'ONE
- Lieux culturels sur le territoire (centre culturel, académie, 2 bibliothèques)
- Large offre de clubs sportifs et d'opérateurs de stages
- Infrastructures sportives de qualité
- Partenariats entre certains opérateurs de stages et clubs sportifs

FAIBLESSES

- Pas d'informations centralisées sur les activités ATL
- Pas de locaux spécifiques pour l'extrasco
- Pas d'échanges entre les différents extrasco car trop éloignés géographiquement
- Pas de sorties organisées à l'extrasco car pas de bus communal et pas assez de budget pour la location d'un autocar
- Pas assez de locaux disponibles pour les opérateurs de stages
- Demande trop forte par rapport à l'offre au niveau de La Fabrique de Soi (EDD)
- Peu d'offres d'activités dans les villages
- Pas d'offre d'activités écologie/nature
- Offre d'accueil pour enfants à besoins spécifiques à améliorer

OPPORTUNITES

- Créer des partenariats entre les opérateurs culturels/artistiques et l'accueil extrasco
- Créer des partenariats entre la RDI (+ clubs sportifs) et l'accueil extrasco
- Créer des partenariats avec les associations de parents (piscine, étude/devoirs..)
- Dans le contexte de la crise Covid, les « droits de l'enfant » ont été mis à mal. Organiser des ateliers, acheter des outils (jeux, livres...) afin de travailler sur ce sujet avec les enfants/jeunes

MENACES

- Secteur de l'ATL peu reconnu à tous les niveaux de pouvoir
- Pas de statut existant pour les accueillant(e)s extrasco, emplois précaires, peu rémunérés, horaires coupés
- Suppression des subsides de la PBW
- Suite à la crise Covid, impact financier sur certaines familles, difficultés de payer les activités et stages
- Suite à la crise Covid, augmentation du décrochage scolaire
- Renforcement des inégalités

Type d'accueil à créer ou à renforcer à Tubize

Accompagnement à la scolarité

- Créer une offre de soutien scolaire via une asbl ou les associations de parents
- Renforcer l'offre de la Fabrique de Soi, seule Ecole De Devoirs agréée par l'ONE, qui ne suffit plus à répondre à la demande (enfants en liste d'attente).

Activités artistiques (musique, dessin, photographie, théâtre, ...)

Demande des parents que des activités parascolaires artistiques soient organisées, au sein de l'école, notamment le mercredi après-midi.

Activités extérieures et relatives à l'environnement

Mis à part les scouts et quelques opérateurs qui proposent des activités "nature" intégrées à leurs stages de vacances, ce type d'offre n'est pas présent à Tubize.

Besoins relevés par la consultation et l'état des lieux

Besoins à rencontrer prioritairement

Information aux parents

La Ville de Tubize ne possède pas de plateforme centralisée d'informations, facile d'accès pour les parents, qui reprendrait toutes les activités ATL sur son territoire.

C'est une demande notamment des parents, nouveaux arrivants ou qui cherchent une solution d'accueil ou une nouvelle activité pour leur enfant.

Accessibilité aux enfants à besoins spécifiques

Les parents estiment que l'offre pour les enfants à besoins spécifiques est parfois inexistante et en tout cas à améliorer.

A noter pourtant qu'une partie des opérateurs accueillent déjà les enfants à besoins spécifiques mais dans une certaine mesure et selon leurs moyens.

Les équipes de l'accueil extrascolaire ont également souligné le fait que l'accueil des enfants à besoin spécifiques est à améliorer tant au niveau de l'extrascolaire que des plaines.

Respect du bien-être de l'enfant

Les membres de la CCA font le lien avec le besoin de l'accueil des enfants à besoins spécifiques notamment.

Possibilité de travailler sur les "droits de l'enfant" dont la Convention Internationale des Droits de l'Enfant fête ses 30 ans en 2021.

Besoins à rencontrer

Horaires

Les parents qui travaillent à horaires décalés pointent un souci d'accueil (à améliorer ou à créer car inexistant) durant les week-ends, les jours fériés et autres (ex : jours de grève).

Infrastructures d'accueil

- L'aménagement des locaux ainsi que l'espace disponible devraient être améliorés, notamment dans les écoles.
- L'accessibilité à un espace vert intéresse beaucoup les parents ainsi que les opérateurs extrascolaires, actuellement ce type d'espace est souvent inexistant, inaccessible ou à améliorer.
- Les opérateurs extrascolaires et les enfants regrettent qu'ils n'aient pas un espace propre à eux, qu'ils pourraient s'approprier. Tous les lieux d'accueil extrascolaire se situent dans les écoles de l'entité et dans la majorité des cas, les locaux mis à leur disposition ne sont pas toujours adaptés et surtout partagés, ce qui entraîne des soucis pour le rangement du matériel.

Offre (type d'activités)

- Volonté des parents que des activités parascolaires soient organisées au sein de l'école : activités artistiques (théâtre, cirque, peinture...), sorties culturelles (expo, spectacles, musées...) et activités sportives.

A noter que l'association de parents de l'école communale de Saintes travaille déjà sur la création d'un « parascolaire natation ».

- Pas assez de places disponibles au sein de La Fabrique de Soi (EDD), 1 seule Maison des Jeunes et peu d'activités pour les ados.
- L'offre d'activités "nature"/langues/philo...à créer ou améliorer.

Offre (tranche d'âge)

L'offre d'accueil pour les tranches 2,5 - 5 ans et 12 - 15 ans serait à améliorer.

Encadrement

Certains parents estiment que le nombre d'accueillants par rapport au nombre d'enfants est insuffisant et que le niveau de qualification (pédagogie, formation) de ce personnel est à améliorer.

A noter que seuls les opérateurs agréés par l'ONE ont une obligation de taux d'encadrement minimum et de personnel breveté et en formation continue.

Accessibilité -coût

Si en général les parents estiment que les coûts des activités proposées sont raisonnables, ils les trouvent trop élevés pour les stages de vacances et les activités sportives.

La crise sanitaire Covid a aggravé la situation pour certains parents qui ont besoin de solutions d'accueil durant les vacances car ils travaillent, mais ont de plus en plus de difficultés financières à les assumer. La situation est encore pire s'ils ont plusieurs enfants.

D'un autre côté, les opérateurs doivent pouvoir couvrir leurs frais de location de salles, d'achat et/ou d'entretien de matériel, de rétribution de leur personnel ainsi que divers frais.

Accessibilité géographique

La majorité de l'offre des activités ATL est concentrée dans le centre-ville, il y a donc peu d'offres dans les villages de l'entité.

Matériel

Les opérateurs ont pointé 3 problématiques concernant le matériel : La qualité au niveau de l'intérêt pédagogique, le coût, l'entretien et surtout le stockage. A noter que la majorité des répondants travaillent dans le milieu de l'accueil extrascolaire.

Formations continues (opérateurs agréés ONE)

Les problématiques rencontrées en priorité sont :

1. La difficulté de se faire remplacer pendant la formation
2. Les formations trop éloignées géographiquement
3. Les formations proposées pas adaptées aux besoins

Le CEDEF, a notamment émis le souhait que la Ville organise des formations, via des asbl ou l'ONE, comme cela se fait dans d'autres communes.

Gestion administrative

Le point à améliorer se situe au niveau du recrutement et des remplacements, en tenant compte que la majorité des réponses concernaient les opérateurs d'accueil extrascolaire. Il est exact que le remplacement du personnel malade, « au pied levé » ou pour une courte période, est compliqué à mettre en place, ce qui a comme conséquence que le nombre d'accueillants est parfois réduit par rapport à celui des enfants.

Coordination et partenariats

Coordination :

Il n'existe pas de "service ATL" à Tubize, seulement une coordinatrice ATL à mi-temps. Créer des liens, coordonner des échanges et/ou des projets entre les opérateurs est malheureusement un aspect négligé par manque de temps.

Partenariats :

Certains opérateurs de stage de vacances ont initié des partenariats avec des clubs sportifs. Les partenariats entre des opérateurs et l'accueil extrascolaire sont à créer ou améliorer. Les partenariats avec des opérateurs externes à la Ville sont à créer.

ENCODAGE PLATEFORME OEJAJ

Dans le cadre du décret, les résultats détaillés de l'état des lieux, de l'analyse des besoins et du diagnostic global doivent être encodés sur un questionnaire mis en ligne **par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse**.

L'OEJAJ, qui relève du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est un service de recherche, d'analyse, d'évaluation des politiques publiques et d'aide à la décision publique.

Le formulaire, encodé par la coordinatrice ATL pour Tubize, comprenait 92 pages de données.

OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PROGRAMME CLE

Après classement des différents besoins à rencontrer, les membres de la CCA ont déterminé les objectifs prioritaires suivants pour le programme CLE 2021-2026 :

Information aux parents

Améliorer la promotion et la diffusion des offres d'activités accueil temps libre.

- ✓ Centralisation de l'information spécifique à l'ATL

L'objectif est de faciliter l'accès aux familles à une information claire et attrayante, d'une part en répertoriant toutes les activités proposées sur le territoire (sportives, artistiques, culturelles, de jeunesse, stages...) et d'autre part en relayant les informations concernant les opérateurs d'accueil extrascolaire à Tubize.

Via un moteur de recherche, mots clés, répertoire de recherche en ligne, ou tout autre application encore à déterminer, l'idée est donc de développer un canal d'information complet et centralisé.

Les liens d'accès vers les sites internet et/ou page Facebook de tous les opérateurs seraient également repris.

Une nouvelle version du site de la Ville est actuellement en projet, c'est l'occasion de réactualiser et de retravailler l'architecture de la page dédiée à ATL afin de rendre la communication plus pertinente.

La coordinatrice ATL, en concertation avec le service communication et les opérateurs, veillera ensuite à tenir à jour les informations communiquées.

Le but est également d'augmenter la visibilité des opérateurs par la même occasion.

- ✓ Dynamisation de l'information

Il est prévu, en collaboration avec le service communication, de faire épisodiquement une annonce sur la page Facebook de la Ville afin de rappeler le rôle et les coordonnées de la coordinatrice ATL, qui est une personne ressource tant pour les familles que pour les opérateurs d'accueil.

Des communications ciblées sur certains événements, organisés par la Ville en lien avec l'ATL, pourraient également être relayées sur la page Facebook de la Ville.

Accessibilité aux enfants à besoins spécifiques ou/et porteurs d'un handicap

- ✓ Poursuivre et valoriser l'inclusion au sein du secteur de l'ATL et de l'accueil extrascolaire.

Dans un premier temps, l'idée serait de faire un état des lieux de ce qui est déjà mis en place au niveau de l'accueil des enfants à besoins spécifiques ou/et porteurs d'un handicap (formation des animateurs, accompagnements spécifiques, infrastructures PMR...).

Cette information serait alors partagée sur la page ATL du site ce qui permettrait aux familles d'avoir accès aux coordonnées des opérateurs qui ont mis en place un dispositif d'accueil inclusif.

La seconde étape serait d'avoir une réflexion transversale avec les parents d'enfants à besoins spécifiques, les opérateurs d'accueil et les professionnels du secteurs (AVIQ, ONE, associations spécialisées, aide du CPAS...). La CCA pourrait alors élaborer un bilan de ce qu'il faudrait développer pour favoriser l'inclusion et intégrer au mieux l'accès de ces enfants aux activités accueil temps libre et extrascolaire.

- ✓ La Ville de Tubize travaille actuellement sur un projet de « charte communale de l'inclusion de la personne en situation de handicap » dans le cadre du processus de candidature pour l'obtention du label « Handicity » pour 2024. La CCA pourrait y contribuer au niveau de l'inclusion des enfants à besoins spécifiques ou/et porteurs d'un handicap dans le secteur ATL.

Respect du bien-être de l'enfant

- ✓ Les membres de la CCA font le lien avec le besoin de l'accueil des enfants à besoins spécifiques ou/et porteurs d'un handicap.
- ✓ La Convention Internationale des Droits de l'Enfant a fêté ses 30 ans en 2019. Pour l'occasion, différents outils ont été élaborés, notamment « les droits de l'enfant » un petit guide illustré à destination des enfants et des jeunes édité en 2020. La crise sanitaire a entraîné des soucis d'ordre psychologique, financier et autres au sein des familles avec comme conséquences que certains de ces droits fondamentaux ont été mis à mal et que de nombreux enfants et jeunes en ont souffert. C'est l'occasion d'effectuer un travail de sensibilisation sur le sujet auprès des enfants, des jeunes et de leur famille.
- ✓ Afin de faire lien avec le point précédent, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant stipule :
Article 12 : Tu as droit à la liberté d'opinion
Dès que tu en es capable, tu as le droit de donner ton avis sur des choses qui se rapportent à toi et ton pays doit y faire attention.
Article 13 : Tu as droit à la liberté d'expression
Tu as le droit d'exprimer tes idées ; cela signifie que tu peux rechercher, recevoir et donner des informations ou des idées. Il y a cependant des limites à ta liberté d'expression :
- tu dois respecter les droits et la réputation des autres ;
- tu ne peux pas mettre la société en danger.

Dans le cadre du respect du bien-être de l'enfant, il serait intéressant de leur demander leur avis sur la question. Être consulté, se sentir écouté par rapport à ses soucis et ses souhaits peut favoriser la confiance en soi et l'autonomie, deux objectifs mis en avant par les différents décrets de l'ONE.

- ✓ Le bien-être de l'enfant est le fil conducteur du « Code de qualité de l'accueil » de l'ONE, édité en 2007. Tout opérateur d'accueil agréé, reconnu ou simplement déclaré auprès de l'ONE est tenu de s'y conformer mais dans la pratique une majorité d'entre-eux n'en ont pas connaissance. Un travail de sensibilisation auprès des opérateurs pourrait être fait.

Remarques de la coordinatrice ATL :

- ✓ Au vu de la crise sanitaire, la mise en œuvre des Plans d'Actions Annuels 2019-2020 « zéro déchet » et 2020-2021 « sport à l'extrascolaire », du programme CLE 2016-2021, a dû être interrompue. L'idée est donc de reprendre et de mener à bien ces projets. Il était donc raisonnable de limiter le nombre d'objectifs prioritaires pour 2021-2026 afin de se donner les moyens de pouvoir réaliser à la fois la continuité du programme CLE précédent et la réalisation de nouveaux objectifs.
- ✓ A l'inverse, si d'ici l'année scolaire 2025-2026 les objectifs prioritaires sont atteints, ou si l'actualité du moment l'impose, il sera toujours possible de sélectionner dans la liste des autres besoins à rencontrer, un nouvel objectif sur lequel travailler.
- ✓ Dans leurs choix et classement des besoins par priorité, afin que les futurs Plans d'Actions Annuels soient réalisables, les membres doivent tenir compte du fait que la CCA est un organe de rencontre, d'échange d'idées et de coordination, sans levier décisionnel réel et avec un budget propre limité (entre 1.000€ et 3.000€/an).

MODALITES DE COLLABORATION

COLLABORATION AVEC LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Dans le cadre de ses missions, la coordinatrice ATL peut compter sur la collaboration avec divers services administratifs de la Ville :

- ✓ Service du personnel : gestion des 4 accueillantes extrascolaires
- ✓ Service travaux : demandes d'interventions dans le cadre de l'accueil extrascolaire et des plaines de vacances
- ✓ Département finances : gestion financière de la convention Ville-ISBW, chèques ALE, bons de commande pour les projets ATL
- ✓ Service enseignement : relais avec les directions d'écoles
- ✓ Service communication : gestion des informations ATL à destination du public

COLLABORATION ENTRE OPERATEURS

La majorité des opérateurs ont peu ou pas de contacts entre eux, la coordinatrice ATL est alors une personne relais pour eux lorsqu'ils ont besoin de renseignements.

Elle peut également les aider à entrer en contact avec d'autres personnes et avec les services de l'ONE.

Cependant, via leur propre réseau de contacts, certains opérateurs ont mis au point des partenariats entre eux pour la mise en place d'activités communes : exemple des stages pluridisciplinaires avec la participation de clubs sportifs. Ils trouvent parfois des solutions pour partager les mêmes locaux.

Par le passé, il y a eu des projets de partenariat entre le Centre Culturel de Tubize et l'ISBW dans le cadre de l'accueil extrascolaire. Les animatrices venaient animer des ateliers sur un thème précis certains mercredis après-midi. La coordinatrice ATL a l'intention de relancer ce type de partenariat qui a rencontré beaucoup de succès auprès des enfants.

Dans le cadre du Plan d'Action Annuel « sport à l'extrascolaire », la CCA travaille actuellement en partenariat avec sa Régie Communale Autonome, la RDI, qui gère les infrastructures sportives de la Ville et les contacts avec les clubs sportifs.

MODALITES D'INFORMATION AUX USAGERS POTENTIELS

- ✓ A Tubize il n'existe pas de site, ou de compte sur les réseaux sociaux, dédiés à l'ATL. Une rubrique avec les coordonnées de la coordinatrice ATL, et celles des opérateurs d'accueil extrascolaires, est néanmoins disponible sur le site de la Ville (<https://www.tubize.be/sport-jeunesse/accueil-extra-scolaire>).

Il existe également une rubrique sur ce site qui répertorie les opérateurs sport et jeunesse. La procédure actuelle veut que les opérateurs qui désirent faire partie de cette liste doivent encoder leurs coordonnées dans un formulaire spécifique relié au site. Cette liste est donc souvent obsolète car certains opérateurs oublient de réactualiser ou de supprimer leur fiche de renseignements.

Cependant, une nouvelle version du site de la Ville est actuellement en création, ce qui permettra une gestion plus efficace des pages. La coordinatrice ATL, en concertation avec le service communication, veillera à dynamiser les informations concernant l'ATL à Tubize.

- ✓ Le Service Communication édite chaque année un livret qui reprend les activités/festivités organisées durant l'été à Tubize, y sont notamment incluses les informations sur les stages organisés à Tubize. Ce livret est inséré dans le bulletin communal « 1480 » distribué en toutes-boîtes. Vu le contexte de la pandémie, celui-ci n'a pas été réalisé en 2020 en 2021 mais la parution reprendra son cours à partir de 2022.
- ✓ L'enquête auprès des familles a révélé que leurs 3 sources principales d'informations sont :
 1. Le bouche à oreille
 2. L'école (flyers via les cartables ou avis aux valves)
 3. La page Facebook des opérateurs

MODALITES DE REPARTITION DES MOYENS FINANCIERS

La répartition des moyens communaux, alloués à la coordination ATL et aux opérateurs d'accueil, est réalisée comme suit :

Coordination ATL

- ✓ Mise à disposition d'un bureau, du matériel informatique, téléphone et photocopieuse au sein du service GRH
- ✓ Salaire de la coordinatrice ATL engagée à mi-temps *
- ✓ Frais de fonctionnement de la coordinatrice ATL *
- ✓ Frais de formation de la coordinatrice ATL *

** A noter que la Ville avance la totalité de ces frais mais qu'ils sont ensuite couverts par une subvention de l'ONE obtenue dans le cadre du décret ATL (via le programme CLE).*

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est organisé, au sein des écoles des 3 réseaux, par deux opérateurs extérieurs (ISBW et CEDEF) qui se chargent eux-mêmes du service de facturation aux parents.

La Ville ne prévoit donc pas de budget ordinaire pour l'achat de matériel (bricolage, jeux...) pour l'extrascolaire ni de budget pour le matériel d'animation, les collations et les frais de déplacement pour les activités durant les plaines de vacances.

ISBW

Le Conseil communal signe annuellement une convention de partenariat avec l'ISBW qui se charge de l'organisation de l'accueil extrascolaire dans le réseau communal et le réseau libre, ainsi que des plaines de vacances.

Cette convention inclus :

- ✓ La mise à disposition gratuite des locaux (+ frais eau, gaz, électricité, téléphonie et entretien)
- ✓ Une participation à la charge salariale et aux frais de fonctionnement du personnel administratif de l'ISBW
- ✓ Une participation aux frais du système de badging des enfants
- ✓ L'obligation d'appui en personnel afin de respecter le taux d'encadrement fixé par l'ONE
- ✓ Un forfait pour l'organisation des plaines
- ✓ Frais divers non subsidiés par l'ONE

Coût annuel de la convention de collaboration avec l'ISBW

± 280.000€ (au budget ordinaire)

Coût du personnel supplémentaire nécessaire

Historiquement, la Ville organisait l'accueil extrascolaire dans les 3 écoles de son réseau. Lorsque cet accueil a été confié à l'ISBW, il a été décidé que les accueillantes resteraient membre du personnel tout en étant intégrées aux équipes de l'ISBW. Au fur et à mesure de leur départ (ex : pension) elles sont remplacées par du personnel ISBW.

- ✓ 4 accueillantes, à mi-temps, rémunérées directement par la Ville : **± 68.500 €**
- ✓ Renfort de 3 accueillantes dans le réseau libre : **± 8.400€**
Ces accueillantes sont mises à disposition par l'ALE et la Ville les rémunèrent via des « chèques ALE » à concurrence de 45h maximum / semaine / personne

CEDEF

La Ville n'octroie aucune aide financière ni matérielle aux écoles du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni au CEDEF, en charge de la gestion de leur accueil extrascolaire.

Ecole De Devoirs

Dans le cadre du renouveau du Plan de Cohésion Sociale de la ville de Tubize 2020-2025 et de sa convention, la Fabrique de Soi recevra un subside annuel de **± 3.000€ pour son service tutorat**.

Centre De Vacances

La Maison Surprise reçoit un subside annuel de **600€**.

Budget projets ATL

Chaque année, un montant est inscrit au budget afin de mener à bien les Plans d'Actions Annuels (PAA) établis par la Commission Communale de l'Accueil (CCA).

Celui-ci varie entre **1.000€ et 3.000€**.

Subsides

Hormis la subvention de l'ONE, qui couvre les frais liés à l'engagement de la coordinatrice ATL, la Ville n'a pas d'autre source de subventionnement.

Il était possible d'obtenir un subside de la Province du Brabant wallon via des appels à projets mais la réforme des Provinces, menée actuellement par la Région wallonne, impacte lourdement leurs disponibilités financières.

Le règlement relatif au subventionnement des communes engagées dans le décret ATL a donc été abrogé par le Conseil provincial en décembre 2020.

2/ DEMANDE D'AGREMENT OPERATEURS

Afin d'obtenir leur agrément de l'ONE, et leur droit au subventionnement, les opérateurs d'accueil extrascolaire doivent introduire leur dossier via la demande d'agrément du programme CLE.

Cette partie leur est donc dédiée.

Les 2 opérateurs qui demandent l'agrément sont l'ISBW et le CEDEF

CRITERES D'AGREMENT

Les principaux critères sont :

- ✓ Le projet d'accueil conforme au code de qualité de l'accueil de l'ONE
- ✓ La participation financière demandée aux parents
- ✓ Les horaires d'accueil
- ✓ Le taux d'encadrement
- ✓ La multidimensionnalité des activités proposées
- ✓ La formation du personnel
- ✓ Etc...

CONTENU DU DOSSIER D'AGREMENT

1. Le projet d'accueil : constitué du **projet pédagogique** et du **règlement d'ordre intérieur**
2. Le **tableau de formation du personnel** encadrant *

Le personnel doit disposer d'une formation de base reconnue ou suivre la formation de base qui est prévue pour les accueillant.e.s entrant en fonction sans qualification (100h).

Le/la responsable de projet doit disposer du titre requis dès son entrée en fonction.

Chaque accueillant.e, ainsi que le/la responsable de projet, doivent atteindre 50 heures de formation continue en lien avec l'accueil extrascolaire tous les 3 ans.

** A noter que l'ISBW et le CEDEF remplissent déjà ce tableau via la plateforme électronique PRO.ONE. Par conséquent, vu que l'ONE dispose déjà de ces informations, elles n'ont pas été reprises dans ce document.*

ANNEXES

1. Tableau de synthèse des opérateurs qui demandent l'agrément et le subventionnement
2. Dossier de demande d'agrément de l'ISBW
3. Dossier de demande d'agrément du CEDEF
4. PV de réunion de la CCA du 30 août 2021 : approbation du programme CLE
5. Délibération du Conseil communal du 11 octobre 2021 : approbation du programme CLE